

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après huit années (Etat au 1^{er} février 2011)

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants répondent toujours à un grand besoin : en 2010, 377 nouvelles demandes ont été enregistrées bien que le crédit d'engagement à disposition ait déjà été épuisé au printemps. Les nouvelles demandes parvenues depuis ce moment-là ont été inscrites sur une liste d'attente. En huit ans, 1'723 demandes ont été approuvées. Ainsi, la Confédération a soutenu la création de plus de 30'500 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond à une augmentation au moins 60% de l'offre d'accueil estimée.

Le Parlement a décidé, le 1^{er} octobre 2010, de prolonger le programme d'impulsion de quatre ans soit jusqu'au 31 janvier 2015. Les 180 demandes qui se trouvent sur la liste d'attente seront traitées à partir du 1^{er} février 2011, dans le cadre de cette prolongation.

• Demandes approuvées

En huit ans d'existence du programme d'impulsion, 1'723 demandes ont été approuvées. 813 demandes concernent des structures d'accueil collectif de jour, 810 des structures d'accueil parascolaire et 100 des structures coordonnant l'accueil familial de jour. La Confédération soutient de cette manière la création de 30'525 nouvelles places d'accueil : 15'519 en structures d'accueil collectif de jour et 15'006 en structures d'accueil parascolaire. 31 % des places ont été créées en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-16 ans), les cantons de BS, ZH, VD, ZG et NE ont le plus profité des aides financières. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que 18 projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. Un aperçu de la répartition cantonale des demandes approuvées et des nouvelles places créées se trouve en annexe.

• Demandes clôturées

Sur les 1'723 demandes approuvées, 1'003 ont déjà été clôturées¹, c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées pour toute la durée de la période d'allocation. 18'112 places ont ainsi été créées, dont 10'632 en structures d'accueil collectif de jour et 7'480 en structures d'accueil extrascolaire. Au total, des aides financières pour un total de 106,3 millions ont été versées. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

• Taux d'occupation des places d'accueil

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Durant la dernière année de contribution, en moyenne les trois quarts des places des crèches nouvellement créées sont occupées, et à peine les deux tiers des places des nouvelles structures d'accueil extrascolaire (voir graphiques en annexe).

• Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

¹ Ce chiffre ne tient pas compte des 38 demandes qui avaient été approuvées, mais dont l'offre d'accueil prévue n'a pas du tout démarré ou a été arrêtée après une courte période.

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (32%). 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% 1 jour et un autre 3 jours. 10% des enfants fréquentent la structure d'accueil 4 jours par semaine et 12% des enfants sont même accueillis 5 jours. 65% des enfants sont accueillis à la journée, et 32% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (3%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un tiers des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 68% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, seuls 54% des enfants accueillis y paient un tarif réduit. Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, une bonne moitié d'entre elles dit ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et les plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 20% sont âgés de 10 à 12 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (4%). Un tiers des enfants sont accueillis 1 jour par semaine, 26% 2 jours par semaine. 16% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine, 12% le font 4 jours par semaine et 13% même 5 jours par semaine. 58% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 29% 2 et 13% 3 blocs horaires par jour. 45 % des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. Presque les trois quarts des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Un tarif réduit n'y est toutefois appliqué que pour 63% des enfants accueillis.

- **Projets pilotes pour l'introduction de bons de garde**

La modification de l'ordonnance entrée en vigueur le 1er octobre 2007, a permis à la Confédération de soutenir financièrement des projets pilotes pour l'introduction de bons de garde, jusqu'à la fin janvier 2011. Dans un tel système, les pouvoirs publics n'octroient plus leurs subventions aux fournisseurs de prestations, mais directement aux familles, sous forme de bons de garde. Les parents ont ainsi la possibilité d'acquiescer, au moyen de ces bons, les prestations de garde de leur choix. Le passage d'un financement des structures à un soutien financier direct aux personnes doit favoriser la concurrence entre les fournisseurs de prestations et introduire une nouvelle dynamique dans l'accueil extrafamilial des enfants d'âge préscolaire.

La Ville de Lucerne est la première à avoir introduit les bons de garde dans le cadre d'un projet pilote dès le 1^{er} avril 2009. Tous les enfants d'âge préscolaire et domiciliés en Ville de Lucerne qui bénéficient d'une place d'accueil ont en principe droit à un bon de garde. L'accueil doit avoir lieu dans une crèche autorisée par la Ville à participer au système des bons de garde, ou par le biais d'une structure de coordination de l'accueil familial de jour autorisée. La valeur du bon dépend du niveau d'activité professionnelle et du revenu des parents. L'argent est versé directement aux parents, qui de leur côté paient l'entier du coût de l'accueil à l'institution.

Les communes lucernoises de Horw et Hochdorf ont également introduit les bons de garde dès le 1^{er} août, respectivement dès le 1^{er} septembre 2009. Ces deux projets pilotes s'inspirent fortement de celui de Lucerne. Le montant des bons de garde a toutefois été adapté à la situation de chacune des communes concernées.

La Confédération soutient ces 3 projets pilotes; elle a dans cette optique conclu des contrats de prestations prévoyant des aides financières pour un montant total maximal de 2.6 millions.

- **Montants engagés**

Durant la période allant du 1^{er} février 2003 au 31 janvier 2011, le Parlement a accordé deux crédits d'engagement d'un montant de 200 et de 120 millions de francs, pour le financement des aides financières. Les 1'723 demandes approuvées et les contrats de prestations passés pour les 3 projets pilotes de bons de garde représentent un montant total de 187,9 millions de francs (frais de gestion et d'administration inclus). Au 31 décembre 2010, 140.9 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Perspective : Prolongation du programme d'impulsion

Le 1^{er} octobre 2010, le Parlement a décidé de prolonger le programme d'impulsion d'une durée de quatre ans soit jusqu'au 31 janvier 2015. Les 180 demandes qui n'avaient pas pu être traitées dans le cadre du 2^{ème} crédit d'engagement et qui avaient été placées sur une liste d'attente pourront être examinées, dès le 1^{er} février 2011. Le Parlement a accordé, pour la durée de cette prolongation, un troisième crédit d'engagement s'élevant à 120 millions. Si toutes ces demandes se trouvant sur la liste d'attente peuvent être acceptées, un montant de 26,4 millions sera engagé à charge de ce crédit.

Projets à caractère novateur : Avec la prolongation du programme d'impulsion, une base légale a également vu le jour permettant à la Confédération de soutenir financièrement des projets à caractère novateur qui ont comme objectif la création de nouvelles places d'accueil. Les aides financières peuvent être allouées aux personnes physiques, aux cantons, aux communes et à d'autres personnes morales pour des projets à caractère novateur dans le domaine de l'accueil extra-familial pour enfants d'âge préscolaire. Les aides financières pour de tels projets peuvent être octroyées uniquement si les conditions suivantes sont remplies: le projet contient un élément novateur et contribue effectivement à la création de places d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire. Le projet doit également avoir valeur de modèle pour le développement de l'accueil extrafamilial et a un impact important. Des effets à long terme doivent être produits et les projets doivent pouvoir être évalués. En outre, le projet doit bénéficier d'un soutien financier des cantons ou communes où il sera réalisé.

Les aides financières sont octroyées durant trois ans au plus et couvrent au maximum un tiers des coûts du projet. L'OFAS conclut des contrats de prestations.

Informations complémentaires

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe: Données statistiques

Données statistiques (Etat au 1^{er} février 2011)**Nombre de demandes approuvées: 1'723****Répartition par type d'accueil :**

Structures d'accueil collectif de jour	813 (47%)	574 nouvelles structures	239 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	810 (47%)	539 nouvelles structures	271 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	100 (6%)	82 formations et perfectionnements	18 projets

Répartition par organisme :

	Nombre de demandes	en %
Organismes privés	1'142	66%
Collectivités publiques	581	34%

Nombre de nouvelles places créées :

	Nombre de demandes	Nombre de nouvelles places créées
Structures d'accueil collectif de jour	813	15'519
Structures d'accueil parascolaire	810	15'006
Total	1'623	30'525

Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture :

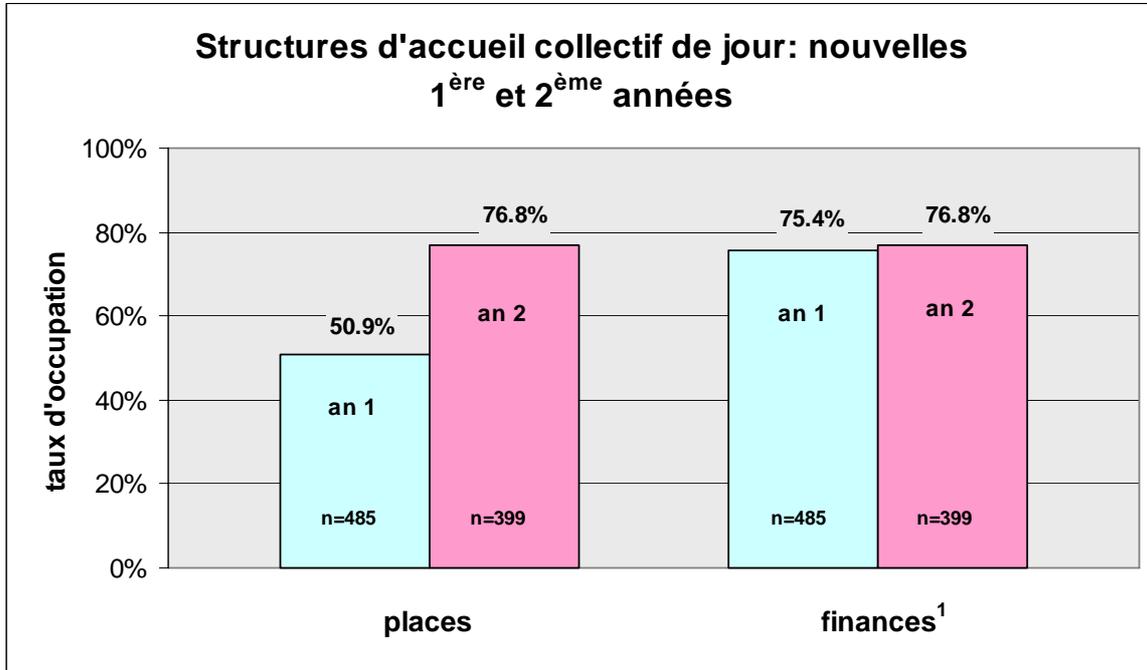
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ¹	2010 ¹	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'413	2'225	2'431	1'741	15'519
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'536	1'971	2'881	2'632	1'604	15'006
Total par année	2'875	3'064	3'202	3'485	4'384	5'106	5'063	3'345	30'525

¹ ne tient pas compte des 180 demandes sur liste d'attente, avec lesquelles 3'760 places supplémentaires devraient être créées.

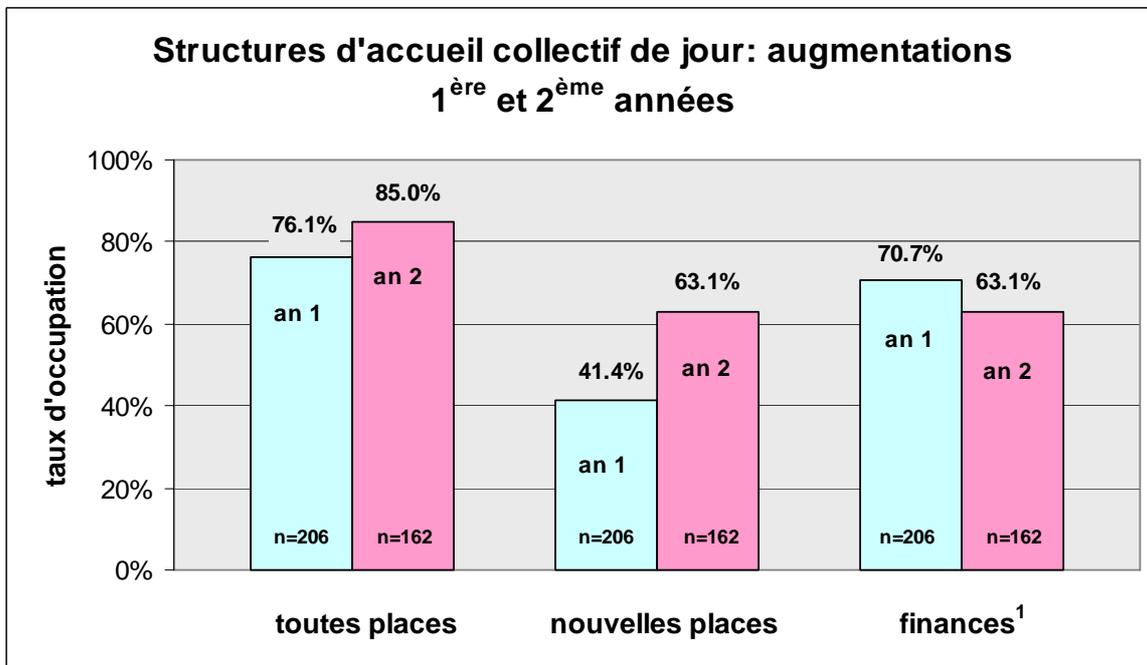
Montants engagés :

	Nombre de demandes	Engagements (montant total maximum)
Demandes approuvées (y.c. 3 projets pilotes)	1'726	187.9 Mio.
Dont déjà payés		140.9 Mio.
Demandes pendantes	180	26.4 Mio.

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil collectif de jour

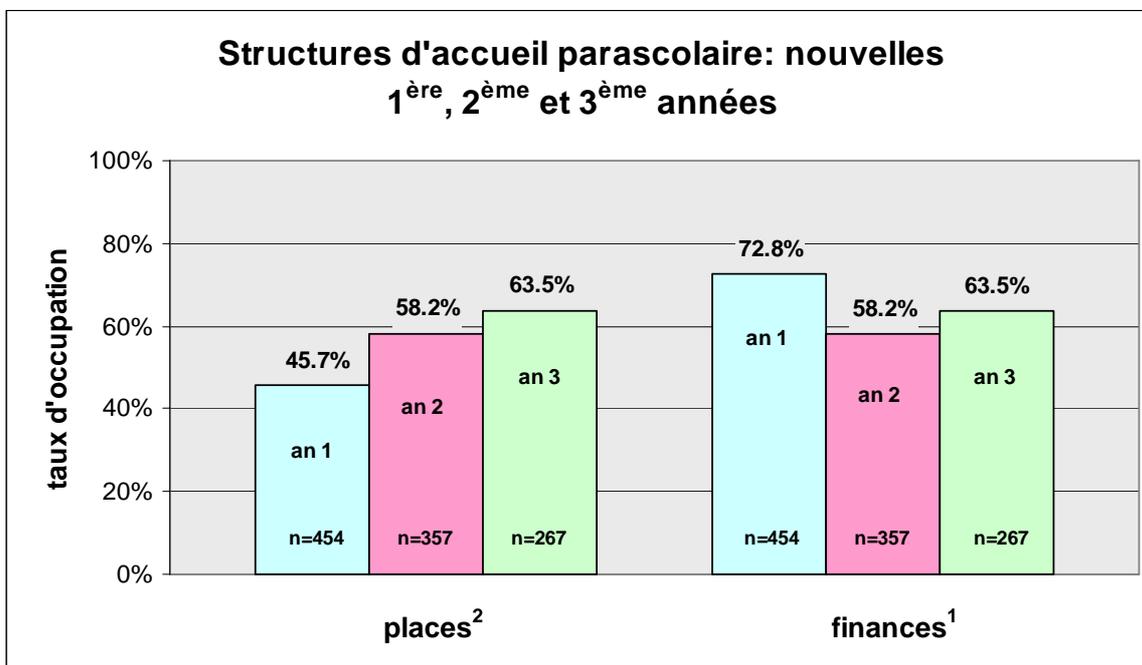


1 Part du montant maximum possible des aides financières



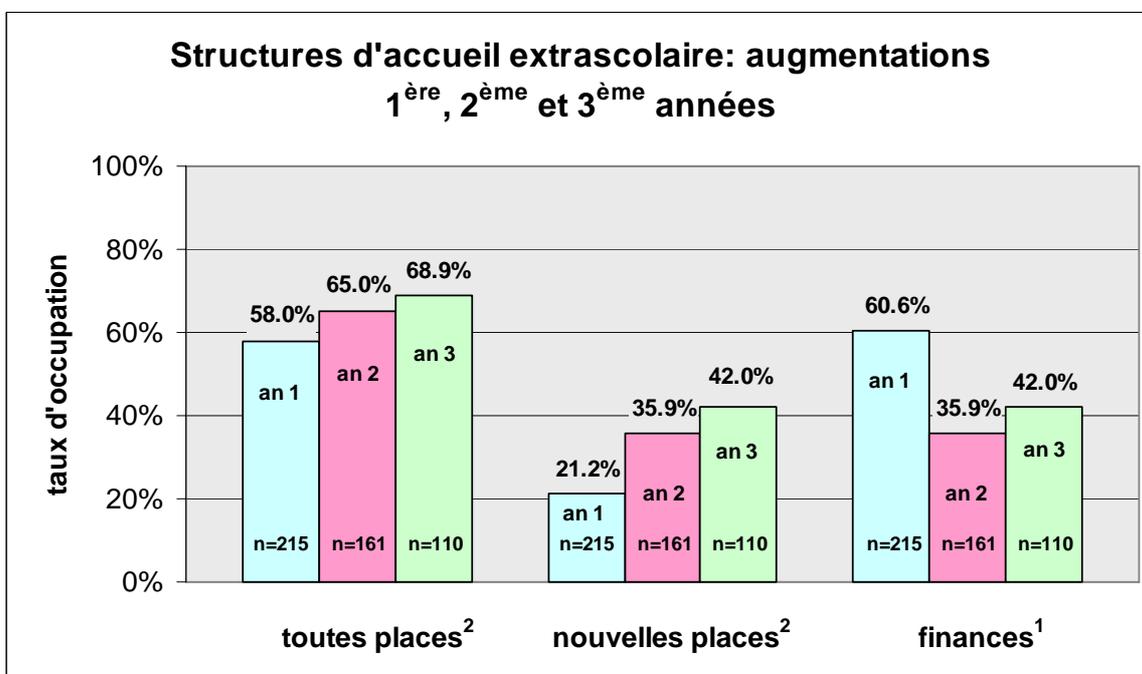
1 Part du montant maximum possible des aides financières

Taux d'occupation selon données des décomptes : Structures d'accueil parascolaire



1 Part du montant maximum possible des aides financières

2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)



1 Part du montant maximum possible des aides financières

2 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 0 - 16 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	103	6.0%	844	5.4%	735	4.9%	1'579	5.2%	106'215	7.8%
AI	3	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	3'194	0.2%
AR	8	0.5%	55	0.4%	81	0.5%	136	0.4%	9'767	0.7%
BE	204	11.8%	1'432	9.2%	1'301	8.7%	2'733	9.0%	160'106	11.8%
BL	51	3.0%	289	1.9%	457	3.0%	746	2.4%	45'047	3.3%
BS	63	3.7%	628	4.0%	947	6.3%	1'575	5.2%	25'605	1.9%
FR	54	3.1%	416	2.7%	344	2.3%	760	2.5%	55'071	4.1%
GE	43	2.5%	1'689	10.9%	0	0.0%	1'689	5.5%	82'872	6.1%
GL	9	0.5%	28	0.2%	95	0.6%	123	0.4%	6'842	0.5%
GR	26	1.5%	178	1.1%	182	1.2%	360	1.2%	31'943	2.4%
JU	14	0.8%	119	0.8%	71	0.5%	190	0.6%	13'483	1.0%
LU	80	4.6%	568	3.7%	456	3.0%	1'024	3.4%	68'160	5.0%
NE	46	2.7%	445	2.9%	393	2.6%	838	2.7%	31'723	2.3%
NW	7	0.4%	52	0.3%	25	0.2%	77	0.3%	7'210	0.5%
OW	4	0.2%	22	0.1%	0	0.0%	22	0.1%	6'821	0.5%
SG	88	5.1%	494	3.2%	777	5.2%	1'271	4.2%	87'558	6.4%
SH	16	0.9%	190	1.2%	122	0.8%	312	1.0%	11'967	0.9%
SO	35	2.0%	208	1.3%	285	1.9%	493	1.6%	42'591	3.1%
SZ	22	1.3%	158	1.0%	78	0.5%	236	0.8%	27'162	2.0%
TG	39	2.3%	271	1.7%	378	2.5%	649	2.1%	44'975	3.3%
TI	52	3.0%	607	3.9%	367	2.4%	974	3.2%	53'177	3.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6'469	0.5%
VD	159	9.2%	2'159	13.9%	1'711	11.4%	3'870	12.7%	132'843	9.8%
VS	60	3.5%	518	3.3%	581	3.9%	1'099	3.6%	53'318	3.9%
ZG	41	2.4%	324	2.1%	321	2.1%	645	2.1%	20'653	1.5%
ZH	494	28.7%	3'825	24.6%	5'289	35.2%	9'114	29.9%	222'892	16.4%
TOTAL	1'723	100.0%	15'519	100.0%	15'006	100.0%	30'525	100.0%	1'357'664	100.0%

Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	66	6.6%	591	5.6%	447	6.0%	1'038	5.7%	5'675'862	5.3%
AI	2	0.2%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.1%	50'227	0.0%
AR	5	0.5%	20	0.2%	81	1.1%	101	0.6%	492'010	0.5%
BE	117	11.7%	963	9.1%	505	6.7%	1'468	8.1%	10'115'778	9.5%
BL	23	2.3%	189	1.8%	127	1.7%	316	1.7%	1'874'779	1.8%
BS	40	4.0%	332	3.1%	717	9.6%	1'049	5.8%	4'746'632	4.5%
FR	30	3.0%	282	2.7%	122	1.6%	404	2.2%	2'531'517	2.4%
GE	33	3.3%	1'345	12.7%	0	0.0%	1'345	7.4%	11'166'183	10.5%
GL	5	0.5%	28	0.3%	43	0.6%	71	0.4%	304'266	0.3%
GR	14	1.4%	98	0.9%	93	1.2%	191	1.1%	960'768	0.9%
JU	10	1.0%	99	0.9%	39	0.5%	138	0.8%	821'673	0.8%
LU	54	5.4%	363	3.4%	273	3.6%	636	3.5%	3'435'491	3.2%
NE	22	2.2%	198	1.9%	187	2.5%	385	2.1%	2'170'346	2.0%
NW	4	0.4%	30	0.3%	11	0.1%	41	0.2%	251'966	0.2%
OW	2	0.2%	10	0.1%	0	0.0%	10	0.1%	40'482	0.0%
SG	42	4.2%	311	2.9%	206	2.8%	517	2.9%	3'019'409	2.8%
SH	10	1.0%	103	1.0%	97	1.3%	200	1.1%	1'128'419	1.1%
SO	19	1.9%	134	1.3%	112	1.5%	246	1.4%	1'214'895	1.1%
SZ	13	1.3%	84	0.8%	59	0.8%	143	0.8%	730'418	0.7%
TG	31	3.1%	217	2.0%	342	4.6%	559	3.1%	2'717'964	2.6%
TI	31	3.1%	418	3.9%	230	3.1%	648	3.6%	3'524'260	3.3%
UR	2	0.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	102	10.2%	1'565	14.7%	950	12.7%	2'515	13.9%	14'724'721	13.9%
VS	33	3.3%	302	2.8%	216	2.9%	518	2.9%	2'598'457	2.4%
ZG	23	2.3%	229	2.2%	142	1.9%	371	2.0%	2'144'396	2.0%
ZH	270	26.9%	2'721	25.6%	2'473	33.1%	5'194	28.7%	29'819'109	28.1%
TOTAL	1'003	100.0%	10'632	100.0%	7'479	100.0%	18'111	100.0%	106'287'447	100.0%